

Priorités de la présidence française du Conseil de l'UE.

Propositions du Ministère délégué auprès du Premier ministre chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes . Volet « Égalité ».

Suite aux réunions organisées par la DGCS/MEFHD, les 25 mai et **30 septembre 2020**, du trio des futures présidences française, tchèque et suédoise (FR-CZ-SE : « *Fraise* ») de l'UE avec la Commission européenne, la présente note rappelle les priorités du ministère délégué chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes (1) et propose l'organisation d'événements dédiés pendant la présidence française (2)

1. L'égalité entre les femmes et les hommes, priorité de la France en Europe.

En décembre 2019 la France a soutenu l'« Initiative de Stockholm », la Secrétaire d'Etat chargé de l'égalité signant, avec neuf de ses homologues européens une **déclaration** à l'intention de la nouvelle Commission européenne, l'invitant à discuter des moyens de garantir l'intégration d'une perspective d'égalité entre les femmes et les hommes dans l'élaboration des politiques de l'UE et de renforcer durablement l'intégration de la dimension de genre dans l'UE lors des prochaines présidences.

Des réunions organisées à Prague et à Stockholm, puis en vidéo (à « Paris ») par les services des droits des femmes des futures présidences de l'UE, avec la participation de la Commission, ont permis aux représentants du futur Trio « Fraise » de convenir de priorités thématiques partagées. **L'autonomisation économique** des femmes pourrait ainsi figurer comme thème prioritaires de la *Déclaration* du Trio de présidences 2022-2023.

Pour action :

- rédaction d'un projet de *Déclaration* du trio spécifiquement consacrée à l'égalité f/h et la lutte contre les discriminations [la première présidence du Trio propose un projet, selon le *Vademecum* de la présidence distribuée aux services par la Commission]
- réunion à Paris, en janvier 2022, du **Groupe de haut-niveau sur l'intégration du Genre (*High level Group on gender mainstreaming*)** : chaque présidence de l'UE réunit à son tour, tous les six mois, obligatoirement ce groupe où les EM sont représentés par les administrations chargés des droits des femmes.
-

2. Priorités de la présidence française, volet « Égalité » :

➤ **Autonomisation économique des femmes**

Dans le cadre d'une nouvelle stratégie pour la croissance et l'emploi dans l'UE après 2020, l'accent devrait être davantage mis sur **l'accès des femmes au marché du travail** et sur l'élimination des écarts de rémunération. Les priorités de la PFUE2022 porterait sur l'élimination des écarts de rémunération, l'insertion professionnelle ou le retour à l'emploi des femmes éloignées du marché du travail,; ainsi que sur « les **femmes, actrices et moteurs de l'innovation et de la nouvelle économie numérique** » .

Pour action :

- **Conférence informelle des ministres de l'UE chargés de l'Égalité entre les hommes et les femmes, Paris**, premier semestre 2022 [la dernière a eu lieu sous présidence italienne, à Rome, en 2014] portant sur l'autonomisation économique des femmes

➤ **Lutte contre les violences sexuelles et sexistes**

La **lutte contre les violences sexuelles et sexistes** doit être une priorité de l'Europe. La ratification par l'Union de la **convention d'Istanbul** permettrait une collaboration plus approfondie entre les États membres eux-mêmes, dans leurs efforts conjoints pour mettre fin à la violence contre les femmes.

La France soutiendra le projet d'un **nouvel acte législatif** que la Commission proposera à la **fin de l'année 2021**, comme l'a récemment annoncé Ursula Van Leyen au moment du discours sur l'état de l'Union, dans une lettre d'intention adressée au président du Conseil et à la présidente de l'UE.

Pour action :

- dans le cadre du *monitoring* par l'UE depuis 1995 de la mise en œuvre du Plan d'action de Pékin, **Conclusions du Conseil VAW** (le Conseil a adopté pour la dernière fois des Conclusions sur ce thème en mars 2014, sous présidence grecque) ;
- le thème « D » du Plan d'action de Pékin fera l'objet d'un rapport de suivi produit par l'Institut européen de l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE, Vilnius), annexé aux *Conclusions*. Le Conseil d'administration de l'Institut (dont fait partie la France) validera le **25 octobre 2020** le principe de la production d'un rapport de suivi désormais lors de la présidence du premier semestre, à partir de 2022.
- **Soutien au projet d'acte législatif européen proposé** par la Commission
- **Conférence thématique de haut niveau, Paris, 1^{er} semestre 2022** : prévention de la récurrence des faits de violences en renforçant le pouvoir d'agir des femmes et en offrant des services de prise en charge globale ou les violences sexistes et sexuelles au travail.

➤ **Santé des femmes, droits sexuels et reproductifs** :

Même si la Santé n'est pas de la compétence de l'UE, mais de celle des seuls EM, le thème peut être abordé sous plusieurs angles différents. Dans le contexte post-covid, ce thème est aussi paru une évidence et pourrait connaître des développements nouveaux au niveau de l'UE.

Pour action :

- **Forum des parties prenantes et notamment des représentants de la société civile :**
Santé sexuelle et droits reproductifs, pour une vie affective et sexuelle harmonieuse :
violences gynécologiques, lutte contre les mutilations sexuelles féminines, libre choix
en matière de contraception et d'IVG